

COMPTE-RENDU DU RENDEZ-VOUS DU 10 AVRIL 06

LSA / ALTERMEDIA

LSA était représentée par Bénédicte Kermadec, Betty Greffet et Marie-Florence Roncayolo
Altermedia par Caroline Chomienne, déléguée générale de l'organisme et Mohamed Tahiani, responsable des stages.

[Altermedia existe depuis 1987 et se veut un lieu de formation et d'accompagnement de projets en partenariat avec l'ANPE et financé par le Conseil régional de Seine-Saint-Denis]

Objet du rendez-vous : faire connaissance de cet organisme de formation et discuter de la question des stages conventionnés.

Le public concerné semble venir de deux horizons :

- d'une part des **techniciens ayant fait leurs preuves dans le court-métrage** et souhaitant entrer dans le circuit du « long ».
- d'autre part des **étudiants sortis de facs ou d'écoles** (comme Louis Lumière essentiellement mais aussi le CLCF ou même la Fémis) et n'ayant pas réussi à intégrer un réseau.

Le déroulement de la formation est le suivant, et plus précisément pour les scriptes :

- 1) Altermedia offre au postulant la possibilité de bénéficier d'une convention de stage
- 2) Le postulant recherche par lui-même un stage conventionné
- 3) Le postulant effectue son stage (maximum 6 semaines)
- 4) A l'issue du stage, il participe à une session de formation de 3 à 4 semaines, qui consiste en un complément de formation avec une scripte et des rencontres avec différents professionnels (dir. de prod., chef op....)

Cette formation est organisée une fois par an ; la 2^{ème} édition se met actuellement en place, pour une dizaine de personnes. Elle n'est accordée qu'une fois, pour 100 euros de cotisation, le montant de la formation étant pris en charge par le Conseil régional (à vérifier).

Après avoir compris comment fonctionnait Altermedia, LSA pointe les conséquences de **l'inflation des conventions de stages** sur l'accès à nos métiers.

- Altermédia semble d'un côté être totalement conscient de la situation et adhérer aux constats et aux dispositions du Manifeste (il a ainsi participé l'année dernière à une réunion avec l'ANPE et le CNC sur le thème « réguler l'entrée dans nos professions ») et d'un autre côté il participe évidemment à un système qui est sa raison d'être.
- Altermedia assure qu'il prône la rémunération du stagiaire en fin de stage, après les semaines non payées sous convention. Il cite comme exemple le cas de la stagiaire scripte actuelle de Laurence. LSA précise qu'il semble que ce soit avant tout Laurence qui s'est battue pour cette rémunération.
- LSA évoque le cas d'une stagiaire venant d'Altermedia, prise à l'image par Jacques Loiseleux et qui a tenu de fait les fonctions de 2^{ème} assistant caméra. Altermedia dit ne pas avoir été au courant de cette dérive.
- LSA souligne que de jeunes diplômés ayant reçu une formation spécifique de scripte ne doivent pas en arriver là et qu'il serait bon qu'Altermedia renvoie vers nous ces jeunes qui méritent en fait le statut d'« adjoint ».

En conclusion, il nous a semblé qu'Altermedia, en tant qu'organisme de formation, est bien sûr « assis entre deux chaises ». Nous nous donnons rendez-vous à la table-ronde à organiser au CNC entre tous les participants à la formation à nos métiers.